



*Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate*

L'industrie brassicole commente le budget du gouvernement du Québec

Des initiatives concrètes se font toujours attendre dans un environnement en transformation

Montréal, le 10 mars 2020. — **L'Association des brasseurs du Québec (ABQ) salue les intentions du gouvernement de procéder à un allègement réglementaire en matière de boissons alcooliques. Toutefois, elle exprime sa déception qu'aucune mesure concrète et immédiate soit mise de l'avant pour soutenir efficacement une industrie générant 3000 emplois directs de qualité dans toutes les régions du Québec. Ses membres réclament notamment l'équité dans les différents réseaux de commercialisation des boissons alcooliques comme mesure pour favoriser une saine concurrence comme le préconise le ministre des Finances dans son budget.**

L'ABQ accueille favorablement les initiatives du gouvernement visant à favoriser la saine concurrence, notamment en allégeant et en simplifiant la réglementation en matière de boissons alcooliques. L'ABQ souhaite maintenant que plusieurs contraintes relevant de la réglementation d'une autre époque soient adaptées aux modes de gestion modernes. « Passons maintenant de la parole aux actes. D'ici le prochain budget, le défi sera d'élaborer un plan d'action concret qui permettra à l'industrie brassicole d'accroître sa capacité concurrentielle dans un marché international compétitif », de déclarer Patrice Léger Bourgoïn, directeur général de l'ABQ.

De surcroît, il est maintenant temps d'assujettir tous les canaux de commercialisation des produits alcooliques aux mêmes règles du jeu, que ce soit une épicerie ou une succursale de la SAQ. « Le présent budget expose des principes pour favoriser la saine concurrence. Or, l'équité réglementaire en est un. Un producteur ne devrait pas avoir à subir entre les avantages réglementaires que procure une société d'État à vocation commerciale ou les contraintes réglementaires auxquelles sont assujetties les détaillants privés », fait valoir M. Léger Bourgoïn.

Enfin, l'ABQ s'étonne qu'un budget visant à assurer un leadership en matière d'environnement puisse omettre des mesures pour soutenir le système de consigne privé des brasseurs qui a fait ses preuves. « Pendant que l'on soutient avec conviction la diversification des débouchés et la qualité des matières résiduelles sortant des centres de tri, pourquoi ne reconnaît-on pas le modèle d'économie circulaire des brasseurs, surtout dans un contexte de modernisation des programmes de récupération et de matières résiduelles au Québec ? », s'interroge M. Léger Bourgoïn. L'ABQ rappelle que, grâce à la consigne privée, l'industrie brassicole recycle, valorise et détourne des sites d'enfouissement la totalité de ses contenants en fin de vie récupérée grâce à l'apport de la chaîne logistique locale. À chaque année, des millions de bouteilles brunes sont ainsi fabriquées à Montréal pour le marché canadien.

— 30 —

Renseignements : *Monsieur Olivier Cauchon*
Analyste des politiques et des stratégies
ocauchon@brasseurs.qc.ca
514 284-9199, poste 202

Référence dans l'industrie brassicole, l'Association des brasseurs du Québec représente ses membres auprès de divers organismes gouvernementaux, de groupes d'intérêts et des médias. Les trois grands brasseurs membres de l'ABQ – Molson Coors, Labatt et Sleeman – réalisent 90 % des ventes de bière au Québec.